

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la série I du Fonds d'obligations canadiennes NEI (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« Placements NEI ») au 1-888-809-3333 ou à l'adresse NEIclientservices@NEIinvestments.com, ou visitez le www.placementsNEI.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :	NWT562	Gestionnaire du fonds :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.
Date de création de la série :	23 décembre 1998	Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.
Valeur totale du fonds au 28 février 2025 :	952,18 millions de dollars	Sous-conseiller en valeurs :	Société en commandite Guardian Capital
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible*	Distributions :	Trimestrielles
*Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque investisseur de la série I		Placement minimal :	Établi par contrat

Dans quoi le fonds investit-il?

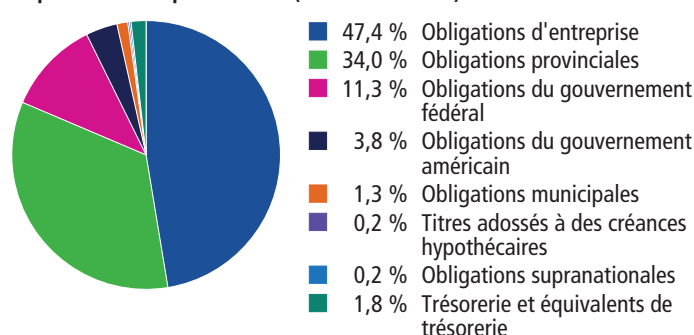
Le fonds investit principalement dans des obligations, des débetures et des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par une province ou par des sociétés canadiennes. Le fonds investit aussi dans des titres du marché monétaire. Le fonds ne prévoit pas investir plus de 15 % de son actif dans des titres étrangers. Le fonds met en œuvre la démarche d'investissement responsable du gestionnaire, qui est décrite dans le prospectus simplifié du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (28 février 2025)

1. Fonds d'obligations d'impact canadien NEI, série I	11,4 %
2. Province d'Ontario, 4,150 %, 2034-06-02	6,8 %
3. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 112, 3,650 %, 2033-06-15	5,3 %
4. Financière Sun-Life, 2,800 %, taux variable à compter du 21-11-2028, 21-11-2033	4,2 %
5. Province d'Ontario, 5,850 %, 2033-03-08	4,0 %
6. Obligations du Trésor des États-Unis, 3,875 %, 2034-08-15	3,8 %
7. Province de l'Ontario, 1,900 %, 02-12-2051	3,7 %
8. Province de l'Ontario, 3,750 %, 08-06-2032	3,6 %
9. Province de la Colombie-Britannique, 4,150 %, 2034-06-18	3,1 %
10. Banque Royale du Canada, 4,000 %, taux variable à compter du 2029-10-17, 2030-10-17	2,2 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	48,1 %
Nombre total de placements :	155

Répartition des placements (28 février 2025)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements NEI estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

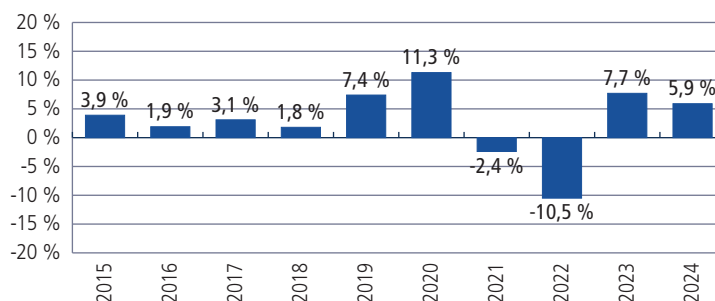
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section présente le rendement des parts de Série I du fonds au cours des 10 dernières années civiles, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement de parts de Série I du fonds chacune des 10 dernières années civiles. La valeur des parts de Série I a diminué pendant 2 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série I du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles, et jusqu'au 28 février 2025. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	8,9 %	31 décembre 2023	vos placement augmenterait pour s'établir à 1 089 \$.
Pire rendement	(7,0) %	30 avril 2022	vos placement chuterait pour s'établir à 1 089 \$.

Rendement moyen

Si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de Série I du fonds 10 ans avant le 28 février 2025, vous auriez 1 296 \$ le 28 février 2025, ce qui donne un rendement annuel composé de 2,6 % au cours des 10 dernières années.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- souhaitent recevoir un revenu
- vous recherchez un fonds qui met en œuvre une démarche d'investissement responsable, c'est-à-dire qu'il intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de prise de décisions
- tolèrent un faible risque
- investissent de court à moyen terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de parts du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne nous payez aucun courtage ni aucuns frais de rachat directs à la souscription ou à la vente de parts de série I.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série. Au 28 février 2025, les frais de la série du fonds s'élevaient à 0,00 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (% de la valeur du fonds)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Aucuns frais de gestion ou d'exploitation ne sont versés à l'égard de cette série du fonds. Ces frais sont plutôt négociés et payés directement par chaque épargnant de la série I.

s.o.

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du fonds.

0,00 %

Frais du fonds

0,00 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série I du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Pour les opérations de plus de 10 000 \$, nous pouvons demander des frais de 2 % si le rachat a lieu dans les 7 jours de la souscription ou de l'échange ou de 1 % s'il a lieu dans les 8 à 29 jours. Ces frais sont payés directement au fonds.
Frais d'échange ou de conversion	La société de votre représentant peut vous demander et conserver jusqu'à 2 % de la valeur des titres que vous échangez ou convertissez, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant. Toutefois, vous ne payerez aucuns frais de conversion sur les conversions de titres entreprises par NEI.
Frais de gestion et charges d'exploitation	Vous versez directement à Placements NEI les frais de gestion et les charges d'exploitation des parts de série I. Les frais de gestion sont négociés entre vous et Placements NEI et ne dépasseront pas les frais des parts de série A, soit 1,15 %.
Frais de fonds insuffisants	Des frais de 25 \$ s'appliquent aux chèques sans provision retournés ou lorsque les fonds de votre compte sont insuffisants pour payer vos parts.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir le prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Placements NEI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151 Yonge Street, 12th Floor
 Toronto (Ontario) M5C 2W7
 Téléphone : 416-594-6633 Sans frais : 1-888-809-3333
 Courriel : NEIclientservices@NEIinvestments.com
 www.placementsNEI.com

NEI

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.